

L'an deux mille vingt-deux, le onze du mois de mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 05/05/2022

Présents : Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Jean-Louis DANOIS, Franck DE SAINT ROMAN, Flavie HERPIN, Véronique HULMEL, Sarah IUNG, Cécile LEMARCHAND, Dominique MARIE, Agnès SOLT, Laurence TROLET, Jocelyne COUE DA SILVA, Patrice KARCHER, Nelly LAVILLE, Cécile PARENT, Jérôme BENOIST, Michel GLINEL, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Marie THEAULT, Muriel GAGER, Mickaël LHOTELLIER, Thierry PITEL, Marie-Claude VERGNAUD, Cyril AUBERT-GEOFFROY, Mathilde LEJEUNE, François TOUYON

Avait donné pouvoir : Didier LHERMITE à Michel LAFONT, François THORETTON à Franck DE SAINT ROMAN, Noémie FOIN à Myriam LETELLIER, Alain SABRIE à François TOUYON, Sabrina SERGEANT à Marie-Claude VERGNAUD, Benoît VICTOR à Cyril AUBERT-GEOFFROY

Absent : /

Secrétaire de séance : Marie THEAULT

Présents : 27

Votes exprimés : 33

1/ FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

Le conseil municipal a

1-1- **Approuvé** le compte rendu du conseil municipal du 22 mars 2022 à l'unanimité

Reversement de la taxe d'aménagement par Caen la mer

1-2- **Autorisé** la Communauté urbaine de Caen la mer à reverser aux communes 75% du produit de la taxe d'aménagement effectivement perçue, dans le cadre de conventions de reversement entre chaque commune et la communauté urbaine à l'unanimité

1-3- **Autorisé** la Communauté urbaine de Caen la mer à décider dans les zones où la taxe est majorée, de reverser en totalité le produit aux communes concernées au-delà du taux de 5%, à l'unanimité

1-4- **Autorisé** le maire ou son représentant à signer la convention de reversement de la taxe d'aménagement, à l'unanimité

Contribution supplémentaire 2022 au SEEJ

1-5- **Attribué** une contribution supplémentaire 2022 au SEEJ d'un montant de 43 386,53 euros à l'unanimité

1-6- **Versé** cette contribution en fonction des besoins du SEEJ

2/ URBANISME

Le conseil municipal a

Avis sur le PLU de Moulin en Bessin (Seulles Terre et Mer)

2-1- **Donné** un avis favorable à la modification simplifiée du PLU de la commune de Moulins-en-Bessin (commune déléguée de Martragny) à l'unanimité

3/ RELATIONS AVEC LE SEEJ ET LA CU

Le conseil municipal a

Rapport d'activités du SEEJ 2021

3-1- **Approuvé** le rapport d'activités 2021 du SEEJ à l'unanimité

4/ VOIRIE, ESPACES VERTS ET RESEAUX

Le conseil municipal a

Adhésion de la Communauté de communes de Bayeux Intercom au SDEC ENERGIE

4-1- **Approuvé** l'adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom au SDEC ENERGIE à l'unanimité

5/ PUTOT EN BESSIN

Le conseil municipal a

Nom d'une rue pour le nouveau lotissement « Les Jardins de Putot »

5-1- **Adopté** le nom de la rue dans le lotissement "les Jardins de Putot-en-Bessin" : Rue de l'Ancien Verger. à l'unanimité



Le Maire
Michel LAFONT